

Bruxelles, le 30 octobre 2025  
(OR. en)

14648/25

SOC 709  
EMPL 469

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie)/Conseil

---

Objet: Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Nomination de Mme Vera ÁCS, suppléante pour la Hongrie, en remplacement de Mme Andrea MAGYAR, démissionnaire

- *Adoption*

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Andrea MAGYAR, suppléante du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des employeurs (pour la Hongrie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil<sup>1</sup>, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation d'employeurs BusinessEurope a désigné M<sup>me</sup> Vera ÁCS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, qui figure dans le document 14649/25, et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---